Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 12

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

60me ANNEE — N° 12. *Fondé par L. MONNET et H. RENOU.* Samedi 25 mars 1922.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : *Suisse,* **un an Fr. 6.—**
six mois, Fr. 3.50 — *Etranger,* **port en sus.**

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

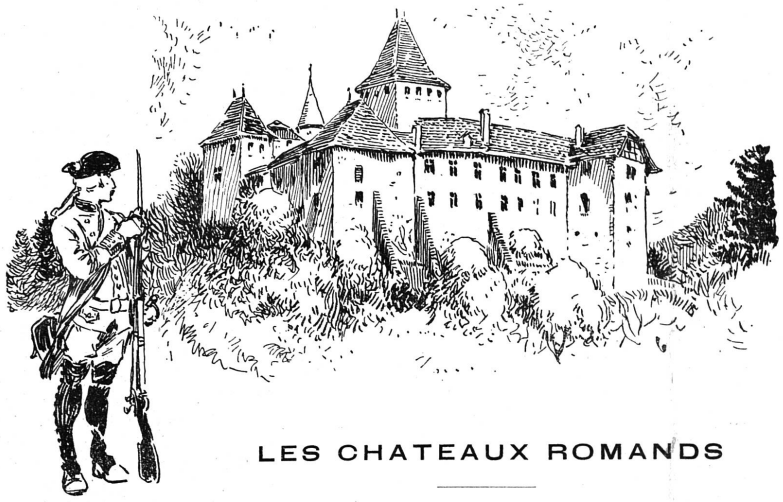

LES CHATEAUX ROMANDS

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une série de notices, avec illustration, sur nos principaux châteaux romands. Nous nous sommes assuré pour cela le concours de plusieurs de nos collaborateurs les plus goûtés. C'est le beau Château de Blonay, sur Vevey, qui ouvre aujourd'hui la marche.

Le succès de la série des armoiries des communes vaudoises, dont vient de se terminer la publication, nous fait espérer un égal succès pour celle des châteaux.

LE CHATEAU DE BLONAY

UN document de l'Abbaye d'Hauterive indique 1175 comme date de la construction du château de Blonay. Il domine les vignes; les prairies et les beaux vergers qui l'entourent de toutes parts, lui donnent un aspect paisible et patriarcal. La grande tour carrée du donjon subsiste seule, cependant, d'une manière assez complète depuis l'origine, à l'exception des embrasures rectangulaires de sa partie supérieure qui datent du quinzième siècle. Le reste du château, tout en ayant encore la même forme générale qu'à l'origine, a subi des transformations de quelque importance à diverses époques; entre autres à la fin du quinzième siècle, pour mettre ses moyens de défense en harmonie avec les progrès des armes à feu. On pénètre par une porte d'origine bernoise dans une première enceinte qui était autrefois entourée d'un chemin de ronde. La seconde porte est défendue, à droite par deux embrasures rectangulaires, murées maintenant à l'intérieur et qui commandaient parfaitement l'entrée et ses abords. Cette porte est encore défendue par quatre mâchicoulis au-dessus desquels se trouvent des meurtrières du quinzième siècle, pour armes à feu.

Le château forme un rectangle qui devait être flanqué de quatre tours, dont deux subsistent encore au levant; une des tours du couchant a laissé des traces visibles; l'emplacement de la dernière est occupé par une annexe moderne. A l'est, du côté où le château domine le plus la contrée, il était appuyé par quatre grands contreforts dont trois existent encore. L'ancienne chapelle du quinzième siècle est devenue un local d'archives; on y voit encore la table de l'autel et le bénitier. Un vitrail porte la date de 1577.

Le château de Blonay a appartenu à la famille de Blonay depuis le commencement de l'époque féodale, jusqu'à maintenant, excepté de 1752 à 1806.

M. Rodolphe de Blonay, époux de Marie-Madelaine de Salis, laissa cinq fils qui eurent tous part à l'héritage paternel. A cette époque, les revenus de la seigneurie de Blonay ne suffisaient plus à l'entretien de cinq propriétaires. Ils se décidèrent à vendre certains immeubles et fonds de terre. Ils mirent aux enchères, en 1744, l'auberge seigneuriale de la Fleur de Lys, à Bahyse. En 1750, ils cédèrent à Rod. de Graffenried la seigneurie même de Blonay, avec tout ce qui leur restait de la juridiction et du domaine. Les Graffenried prêtèrent hommage à LL. EE.

En 1806, Jean-Rodolphe-Frédéric de Blonay racheta le château qui est resté dès lors la propriété de cette famille. Elle est fort ancienne; un Blonay, Amédée II, contribue en 1134 à la fondation de l'Abbaye de Haut-Crêt, dont il fut un des bienfaiteurs. Vaucher de Blonay fut avoué de Haut-Crêt et fit à deux reprises, vers 1147 et 1165, le pèlerinage de Jérusalem.

Mme de Montolieu fait remonter au dixième siècle le récit des châtelaines de Blonay et de Vufflens. En effet, le chevalier Arthus — élevé par le « terrible » sire de Vufflens, Grimoald Azzoui, « plus dur que sa cuirasse, mais aussi brave que son épée » — que nous voyons prendre part aux luttes de Lothaire, fils de Louis IV, dit d'Outre-Mer, contre l'empereur Othon II, se rendit célèbre par ses hauts faits et devint l'époux d'une des prisonnières des tourelles de Vufflens.

Ce fut, nous dit la fille du doyen Polier, un seigneur de Blonay qui épousa l'aînée des « quatre demoiselles de Vufflens » et grâce à cette touchante légende qui charma notre enfance, nous pouvons dire avec son auteur, en contemplant « l'antique manoir, un des points de vue les plus pittoresques d'un pays qui en possède un si grand nombre, ces sites qu'on ne voit jamais sans émotion ».

« Les châteaux suisses, écrit M. de Reynold, excepté Chillon, Tourbillon, l'autrichien Tarasp et les trois forteresses de Bellinzone qui gardent l'entrée de la Lévantine, ne se peuvent comparer aux bourgs rhénans, aux résidences royales de la Loire, aux citadelles crénelées de la Provence. Ceux qui furent jadis les plus importants ne sont guère aujourd'hui que des ruines. La plupart, démantelés, transformés ou reconstruits à des époques récentes, ont gardé quelques traits à peine de leur physionomie primitive.

» Et cependant, tous, même ceux qui ne sont que pierres et décombres, doivent être conservés, respectés, défendus, car ils représentent une civilisation sans laquelle il n'y aurait pas d'Europe, ni de Suisse : la féodalité. Rome d'abord avait construit des routes au pied du Jura, le long du Rhin; elle avait fortifié les grands passages alpestres, placé des signaux sur les hauteurs, organisé des colonies militaires, capté, drainé les eaux. Les Barbares avaient peuplé le pays, et les évêques étaient venus de Lombardie et des Gaules, et les moines irlandais s'étaient creusé des ermitages dans la molasse friable, avaient édifié des cellules avec des troncs de sapin. Alors apparurent les empereurs, les rois, les ducs, les comtes, les barons, les dynastes, distributeurs de justice, promulgateurs de lois, protecteurs des couvents et des villages, fondateurs de villes, bâtisseurs de châteaux. Alors les différentes régions prirent conscience d'elles-mêmes, les cités eurent des bannières, des franchises scellées, les artisans se mirent à sculpter le bois, tailler la pierre, ciseler les métaux, et les poètes, les uns nobles, comme Othon de Grandson, les autres simples bourgeois, comme Rost de Sarnen, chantèrent les exploits d'Alexandre de Macédoine, la légende de Barlaam et Josaphat, et toute la douce science et tout le gai savoir d'amour. Voilà ce que symbolisent les châteaux suisses.

» Mais nulle part ailleurs que dans l'ancien Pays de Vaud, ce symbole n'est plus vivant et plus clair. Les châteaux vaudois d'abord sont très nombreux : ...Blonay se suspend au revers des Alpes pour mieux voir le Léman qui est l'âme transparente de cette terre... »

M. D. P.

TROSSAIE DE DEINT

TIENNON à la Bronna et Toine à la Pindzon ètant dau mîm'adzo. L'avant ètâ à l'écoula einseimbllio et l'avant coumenii la mîm'annâïe. L'ètâi à clli que pouâve pidâ lo mé po ein savâi mé l'on que l'autro. L'ètâi on bocon de dzalozi. Quand Tiennon l'avâi bin recordâ son aleçon, Toine desâi âo régent qu'on pouâve lo récitâ assebin et que ie la dèbiotterâ oncora mî que Tienne. Et po la jométri, faillâi lè vère. Se Toine l'avâi fé à l'ottô dâi mouî de cartiu po savâi guiéro de leingue de motse on porrâi betâ dein on arrajâo, Tiennon apportâve à l'écoûla on papâi que l'avâi comptâ dessu guiéro faillâi d'annâïe po voudhî lo

lé se colâve pè duve z'eintse de bornî, tant de pot à la menuta.

Et âo catsîmo, l'ètâi galé de lè vère. Lo menistre ie fasâi appreindre per tieu dâi verset de la Bibllia et, fasant âo pi fére po ein savâi lo mé, Toine et Tiennon. Lo premî l'avâi recitâ on coup tot lo chaumo 119, que l'è asse grand qu'on einludze; adan l'autro lâi avâi rivâ son clliou ein réciteint tot d'onna teria lè dou lâvro de la Bibllia que lâi diant Téronome : un teronome et deux téronome et l'épitre que sè dit : âo Galatas. Oï, l'ètâi biau et l'ètant ferrâ su lè *passâdzo*.

Avoué tot cein, Tiennon et Toine l'avant coumenii et l'avant z'on zu ètâ fro de l'écoûla, mâ n'avant pas âoblliâ lau *passâdzo*.

A la derrâire abayi, mè doû coo sè san-te pas niézi, rappoo à 'na galèza pernetta que voliâvant ti lè doû po boun'amie. La poûra gaupa savâi pas dein sti Dieu mondo avoué lo quin allâ. Tiennon la terîve pè on bré su lo plliantsî de danse, Toine pè on autro. L'ètant po la dèmarmallâ, po la fére dansî avoué leu. A la fin, vaitcé Toine que baille onna tsampâïe à Tiennon, que leque su on lan tot frais arrousâ et va s'èteindre lè quatro fè ein l'air, et pu ie lâi fâ :

— La Bibllia dit : Sitôt que les méchants sont renversés, ils ne sont plus.

Tienne sè remet de poueinte, eimpougne pè lè pî Toine et lo reinvèsse ein lâi deseint :

— L'è assebin écrit : Que celui qui est debout prenne garde qu'il ne tombe.

Toine s'ètâi dza redressî, mâ sè tegnâi on get. Coudhîve fotre on coup de poueing assebin su lo get à Tiennon :

— Œil pour œil, que lâi fâ.

Mâ lo poueing ludze on boquenet et l'è su lo mor que l'autro l'a reçu. Adan stisse lâi repond avoué la man su lo porte-pipe et lâi dit :

— Dent pour dent.

— Je châtierai leur transgression par la verge, rebrique lo premî ein bailleint à l'autro su la rîta dautrâi coup d'on bâton de trappa à taupe que l'avâi étâ terî d'on mouî de fascene.

— On vous mesurera avec la même mesure et on y ajoutera encore davantage, fâ Tiennon, ein eimpougneint lo chèton de l'autro et ein lâi foteint 'na dèdzalâïe davau dau cotson.

Toine de sa man drâite réusse à baillî 'na motscha su la djouta gautse à Tiennon, et lâi dit :

— Si on te frappe sur la joue gauche.....

— Présente aussi la droite, repond Tiennon ein lâi bailleint 'na ramenâïe.

Toine adan fot onna tsampâïe tant granta que Tiennon s'ein va tsesî dein lo catse-borî que l'ètâi à râ dau pont de danse et que la porta l'ètâi eintrebètchâ :

— Entrez par la porte étroite, que lâi dit.

Tiennon s'ètâi remet su sè piaute et tenaillîve Toine pè la guierguetta, ein deseint :

— Il est écrit dans l'Eclésiaste : L'homme qui roidit son cou sera brisé.

Tandu ci teimps, la pernetta l'avâi latsî lè dou coo et sè cocolâve à n'on carro dau pont avoué on autro tsermalâ. Stisse lâi dèmande :

— Qu'an-te tant à sè niézi ?

— Oh ! sè niézant pas..., so fâ la pernetta, s'esplliquant lè z'Ecretoure.

Marc à Louis, du Conteur.

La livraison de mars 1922 de la **Bibliothèque universelle et Revue suisse** contient les articles suivants: Louis Avennier : Le droit fluvial international et le régime du Danube. — Vahiné Papaa : En route vers Tombouctou (huitième et dernière partie). — Louis Leger, de l'Institut : Le poète national de la Bulgarie, Ivan Vazow. — Henri Druey : La révolution vaudoise de 1845 (Récit publié par Aug. Reymond; quatrième et dernière partie). — Baronne M. Wrangel : Ma vie et ma fuite du « paradis communiste ». — J.-A. Zutter : Respiration et circulation. — Néognoste. Conte frivole. — Lettre de Paris (Jean Lefranc). — Chroniques : suisse allemande (Antoine Guilland); politique (Ed. Rossier); scientifique (H. de Varigny). — Table des matières du tome CV. — Revue des livres.

La **Bibliothèque universelle** paraît au commencement de chaque mois par livraisons de 200 pages.

LE JOUR DE LA DAME

UNE fête que vous autres, les jeunes, vous n'avez pas connue.

Car il y a exactement 60 ans aujourd'hui, le 25 mars 1862, que les cloches du pays de Vaud l'ont sonnée pour la dernière fois.

Passé la génération qui s'en va, elle n'existera plus dans le souvenir de personne, c'est pourquoi je veux en parler pendant que quelques-uns l'ont encore dans la mémoire.

Le jour de la Dame. — Ainsi disait-on par corruption de la fête de Notre-Dame, — l'Annonciation.

J'ai entendu son oraison funèbre dans l'église de St-François..., l'adieu ému et attristé que lui donnait un vénérable pasteur depuis longtemps disparu lui aussi, comme la bonne fête...

Car elle était populaire, la fête de l'Annonciation... Pardon; c'est de la Dame qu'il fallait dire..., et si populaire qu'elle avait passé dans les mœurs. Or, qui dit popularité dit bigarrure, et même quelque chose de plus.

Pour en saisir la couleur, il faut se reporter bien loin en arrière, avant les chemins de fer, avant la vapeur, avant la lumière électrique, avant le télégraphe, comme avant tous les changements qui ont fait de Lausanne ce que nous le voyons aujourd'hui; au temps enfin où les distances se comptaient par lieues, les lieues par des heures, et où l'on se tenait content d'avoir vu la capitale une fois dans sa vie.

Mais le jour de la Dame, on aurait dit un pèlerinage, tant on y venait de plusieurs lieues à la ronde.

Les paysannes apportaient leurs pépins de courge pour les faire balancer par la grande cloche de la cathédrale pendant qu'elle sonnerait midi, ce qui dans leur idée devait donner de la vertu à cette semence, et par là augmenter le volume de ce peu poétique produit de leurs terres.

C'était surtout à partir d'onze heures que la campagne faisait irruption dans la ville. Sur toutes les grandes routes de lourds chars à bancs convergeant vers la capitale, se succédaient à la file.

En arrivant, les attelages remisés dans les auberges de barrière, on flânait dans les rues en ayant soin toutefois de ne pas perdre de vue la cathédrale qui était comme un point de repère, et vers laquelle on se portait lentement par bandes, en tenant toute la largeur de la rue.

Tous ces gens le nez en l'air défilaient dans un grand silence, coupé seulement par des exclamations à peu près toujours les mêmes :

— *De ma vie et de mes jours !... Vois-tu voir* un peu que c'est beau !

Ou bien encore celles que leur arrachaient la vue et le nombre des cheminées :

— En voilà-t-il ? Dis donc, Louise, *compte-les voir* si tu peux. Bien content si j'avais autant de batz qu'il y a de cheminées à Lausanne !...

En musant ainsi, on finissait par arriver à la Cité, sous les grands arbres.

Toute l'animation de la ville se portait là-haut. On y voyait des collégiens, des étudiants, des badauds, les gamins des rues, la populace, tous ceux que la cohue excite, et pour qui la bousculade est un plaisir. Cette foule et ce mouvement apportaient un rayon de gaîté dans le vieux quartier si froid et si mélancolique. Il semblait rajeunir et sourire au souffle de cette folie.

Le plus beau, c'était quand on montait au clocher ouvert ce jour-là au public; un affolement, des poussées terribles — on s'étouffait.

Comme on était monté, on redescendait, étouffé, bousculé, meurtri. Ces sorties en masse avaient l'impétuosité d'un torrent. A vrai dire, quand on touchait une fois le sol, on en avait assez.

Pendant le reste du jour, les rues pleines de peuple avaient un air d'après-midi de foire. Je vois encore les hommes, la pipe à la bouche, les bandes de femmes faisant et refaisant d'un endroit à l'autre vingt fois le même tour; et les longues stations bêtes devant les boutiques des pâtissiers, les haltes contemplatives sous les enseignes des auberges — la flâne en un mot, avec les repas grignotés en commun sur les bancs des promenades; puis la terreur de ceux qui s'égrenaient en chemin, s'effaraient et couraient, pensant être perdus — et les rires des citadins que ces frayeurs divertissaient.

* * *

Pour les habitants de la ville, il était de tradition le jour de la Dame de manger des petits pâtés. Ne pas le faire eût été manquer au décorum qu'on devait à la bonne fête. Mais personne n'y manquait. On faisait même plus — on s'en bourrait.

A midi très précis, il y avait des petits pâtés sur toutes les tables.

Si j'en parle *de visu,* c'est que ma grand'mère qui habitait à l'angle de la place de St-François vis-à-vis de l'église, et dont l'anniversaire tombait précisément le jour de la Dame, avait l'habitude de réunir pour cette double circonstance tous les membres de sa famille, tant ceux de la ville que ceux qui en étaient éloignés.

La table portait quatorze couverts. Ce chiffre n'était jamais dépassé.

Mais quelqu'un était-il empêché de répondre à l'appel ? — Ma grand'mère qui nourrissait une invincible superstition à l'égard du nombre treize comblait le vide en invitant une demoiselle française qui habitait la maison et que de son petit nom on appelait Mlle Armande. Elle cultivait les muses et ne manquait jamais d'apporter un sonnet ou des acrostiches composés pour la circonstance, que d'ordinaire M. le notaire lisait à haute voix, au moment où l'on portait la santé de la maîtresse du logis.

Le dîner était toujours très gai.

Un frémissement de satisfaction accueillait l'entrée des petits pâtés, gentiment empilés en manière de pyramide sur un plat de vieille porcelaine.

Courage ! criait ma grand'mère.

On ne se le faisait pas dire deux fois. Et chacun de planter hardiment sa fourchette dans le sien.

A les engloutir, l'oncle de Moudon n'y mettait pas de cérémonie. Il se vantait — le croira qui voudra — d'en avoir avalé une fois trois douzaines de file, sans en être incommodé...

Mais il fallait l'entendre au dessert... Emoustillé par les petits pâtés, et peut-être aussi par le vin — il buvait comme un chantre — sa verve ne tarissait pas.

Il reprenait le récit de ses campagnes. — Au fond, avec quelques variantes, c'était toujours les mêmes choses qu'il racontait.

N'importe : à l'écouter on prenait plaisir.

Il s'échauffait, sacrait, haletait. Quelquefois, reculant sa chaise, il se dressait brusquement, et faisait le geste de coucher en joue l'ennemi... comme il lui arrivait de s'attendrir au souvenir de ses propres exploits, et alors sa voix roulait des larmes.

Pour le calmer, on priait Mlle Armande de faire chercher sa guitare et, au grand plaisir des enfants, elle chantait *Ma Normandie* et *Partant pour la Syrie.*

Où êtes-vous, neiges d'antan ?

(Silhouettes romandes.) *Mario* ***.

Le remède. — Un conférencier antialcoolique après ses boniments habituels sur la boisson, l'ivresse et ses conséquences, termine son exposé par une expérience concluante. Dans un litre d'eau, il trempe un ver de terre qui se régale de contorsions aimables et lascives. Ensuite il retire le lombric et l'introduit cette fois dans un litre d'alcool trois-six.

Au bout de quelques minutes le ver expire, et l'habile conférencier ouvre la discussion en promettant de répondre aux questions qui lui seraient posées.

Un paysan, qui a suivi avec attention les phases de la mort du lombric, se lève et dit :

— Pardon, Monsieur le conférencier, où avez-vous acheté ce schnaps ?

Interloqué, le conférencier, à cette demande étrange en oppose une autre :

— Pourquoi tenez-vous à savoir cela ?

Et le paysan :

— Eh bon ! voilà. C'est que je souffre justement des vers, et c'est pour avoir l'adresse du remède !

M. C.

Dans le plat. — Madame, quel âge a donc votre mari ?

— Quarante ans. Il y a dix ans de différence entre nous deux.

— En vérité, madame, je ne vous aurais jamais donné cinquante ans.

Mar.